

RCS : ROANNE Code greffe : 4201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ROANNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 00030 Numéro SIREN : 835 043 480 Nom ou dénomination : A.R.A

Ce dépôt a été enregistré le 31/07/2023 sous le numéro de dépôt 1658

A.R.A
Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros

Siège social : L'Usine,
42430 ST JUST EN CHEVALET

835 043 480 RCS ROANNE

DÉCISION UNANIME DES ASSOCIÉS
DU 29 JUIN 2023

LES SOUSSIGNÉS :

Monsieur Jean-Claude BENIGAUD
Monsieur Damien LAGOUTTE

Détenant ensemble 1 000 actions, soit la totalité des actions de la société par actions simplifiée A.R.A désignée ci-dessus,

Agissant en qualité de seuls associés de la société A.R.A et conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 du Code de commerce et de l'article des statuts,

Après avoir pris connaissance des documents suivants :

- le Procès-Verbal des décisions du Président,
- le texte des projets de décisions,

Ont pris à l'unanimité la décision suivante :

Nomination d'un Directeur Général

PREMIERE DECISION

Les associés après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de nommer en qualité de Directeur Général, sans limitation de durée :

Monsieur Damien LAGOUTTE
Né à Roanne le 15/10/1988
De nationalité Française
Demeurant Les Rivières, 42430 CHERIER

Le Directeur Général déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées et satisfaire à toutes les conditions légales, réglementaires et statutaires requises pour l'exercice desdites fonctions.

Conformément aux dispositions des statuts, Monsieur Damien LAGOUTTE disposera des mêmes pouvoirs de direction que le Président.

Conformément aux dispositions des statuts, Monsieur Damien LAGOUTTE aura comme le Président le droit de représenter la Société à l'égard des tiers

Monsieur Damien LAGOUTTE ne percevra aucune rémunération mais pourra prétendre au remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.

Le présent acte sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social et un exemplaire original signé par tous les associés sera conservé dans les archives de la Société.

Fait à ST JUST EN CHEVALET
Le 29 juin 2023

Jean-Claude BENIGNAUD

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line with a small loop at the top and a short horizontal stroke at the bottom.

Damien LAGOUTTE

A stylized, handwritten signature in black ink, featuring a large, sweeping 'D' followed by a series of loops and a long horizontal stroke.

*Bon Pour acceptation des fonctions
de Directeur général*